

U. N^o 138. 2^e ed^{on}

J. B. G.

DISCOURS

PRONONCÉS dans la séance de l'Assemblée
générale de la partie française de St-Domingue,
le 3 décembre 1791.

*DISCOURS de M. DE MIRBECK, commissaire
national civil.*



MESSIEURS,

LA nation française nous a envoyé vers vous pour vous exprimer un vœu qui doit être aussi le vôtre : celui d'une union intime et parfaite entre vous et la mère-patrie.

DES rapports d'affinité, de mœurs et de parenté, des convenances réciproques, et un grand intérêt commun doivent vous porter à cimenter par des liens indissolubles, cette union qui doit être éternelle, si vous voulez retrouver et vous assurer, à jamais, le bonheur et la tranquillité que vous avez perdus dans les orages de la révolution.

DE notre côté, nous emploierons tous les moyens que la nation a mis dans nos mains pour parvenir à un but si désirable. -- Puisse le bon accord, qui doit régner entre nos opérations et les vôtres, procurer à la Colonie et à la France les avantages inestimables qui doivent en résulter.

UNE communication franche et ouverte de nos sentimens, de nos opinions et de nos travaux, nous conduira infailliblement à d'heureux résultats.

A

LES circonstances dirigeront nos efforts mutuels, et nous comptons que votre zèle, pour le bien public, sera égal au nôtre.

NOUS ignorions, à notre départ de France, l'excès des maux effroyables qui vous ont accablé, et l'assemblée nationale les ignoroit également; nous les avons seulement appris à notre arrivée en cette colonie; nous avons frémi d'horreur au récit que vous nous en avez fait, et vous avez été témoins de la vive et profonde douleur qu'ils nous ont causé.

NOS dépêches pour en informer l'assemblée nationale et le roi sont parties hier.

NOUS ne doutons pas de l'effet qu'elles produiront dans la métropole: elle viendra sûrement à votre secours; vous pouvez y compter.

MAIS, en attendant, vous ne sauriez trop vous tenir en garde contre les perfides séductions de vos ennemis.

SONGEZ que votre mésintelligence est leur dernier espoir; ils feront les plus grands efforts pour jeter au milieu de vous des sources de divisions, et exciter par cette coupable manœuvre, de nouveaux troubles et de nouveaux malheurs.

C'EST à votre sagesse de les prévenir: vous y parviendrez en éclairant sans cesse, et en déconcertant leurs intrigues ténébreuses.

NE souffrez pas que des étrangers viennent souiller les tribunes de ce temple par des motions inconsidérées.

NE souffrez pas, non plus, qu'elles éclatent au-dehors, et qu'elles aillent troubler vos entretiens domestiques.

(3)

Vous avez besoin du calme, de la paix, pour bien vous organiser, et pour donner à la formation de vos lois toute l'attention qu'elle exige.

AIDÉS de toutes les lumières de la France, éclairés par vos propres intérêts, vous établirez facilement les bases du code le plus propre à assurer votre félicité.

QUANT à nous, Messieurs, notre premier devoir est d'agir de concert, avec M. le Gouverneur général, représentant le roi dans cette colonie, pour y rétablir l'ordre, la paix, la tranquillité publique. C'est l'objet principal de la mission qui nous a été confiée par les représentans de la Nation et par Sa Majesté; nous ne négligerons rien pour remplir un ministère aussi auguste; c'est une dette sacrée que nous avons contracté envers la patrie, et nous l'acquitterons malgré les obstacles qui nous environnent: s'ils étoient insurmontables, nous saurions mourir avec vous.

MAIS éloignons des idées funestes que repoussent également les probabilités physiques et morales, et livrons-nous sans crainte au doux espoir qui doit nous soutenir et nous animer dans ce jour de consolation; nous espérons qu'il sera le terme de vos infortunes et des dangers qui vous environnent encore.

QUE les inimitiés cessent, que les esprits s'appaisent, se réunissent, et les dangers disparoîtront tous. C'est le vœu des bons citoyens, c'est le nôtre, et nous vous conjurons, Messieurs, de l'exaucer.

NE craignez pas que les ennemis de la constitution osent contrarier ce vœu si respectable; ils savent que le roi a juré d'exécuter l'acte constitutionnel qu'il a accepté. Sa Majesté en a exppliqué les motifs dans une lettre qui ne laisse plus aucun prétexte aux mal-intentionnés et aux séditeux.

Quoi qu'il en soit, s'ils avoient la témérité d'exciter de nouveaux troubles, de nouvelles alarmes, de nouvelles insurrections, ils seront repoussés et anéantis par la plus formidable puissance de l'univers; par plusieurs millions d'hommes si votre sûreté l'exige.

DISCOURS de M. ROUME, commissaire national civil.

M E S S I E U R S ,

DÉLÉGUÉS, en vertu de la volonté nationale, par le meilleur et le plus grand des rois, notre mission nous impose le devoir de maintenir l'ordre et la tranquillité publique dans la colonie de Saint-Domingue.

Ce ne sont plus des pachas environnés de janissaires, que la France vous envoie; ce sont trois de vos frères, trois citoyens qui viennent sans ostentation, vous parler le langage de la vérité, partager vos travaux, vos dangers, et fixer avec vous le bonheur de la colonie: c'est une émanation de tous les pouvoirs nationaux qui se confond dans Saint-Domingue, à l'effet de le coordonner, comme partie intégrante avec le reste de l'Empire français. La puissance des commissaires qui paroissent devant vous, n'est soutenue d'aucun appareil extérieur qui puisse inspirer de la crainte; mais cette puissance est irrésistible, puisqu'elle n'est pas moins garantie par la volonté de 25 millions de vos frères d'Europe, que par la loyauté de nos frères à Saint-Domingue.

Le patriotisme dont la colonie a fourni de si nombreux exemples, dès son origine, et jusqu'à ce jour, nous assuroit un prompt succès, lorsque nous sortîmes de la mère-patrie.

Pourquoi faut-il qu'à notre arrivée, nos cœurs soient navrés de la plus amère douleur!

SAINT-DOMINGUE, qui contribuoit si efficacement, et qui, en dépit des scélérats, résolus à l'anéantir, contribuera toujours à la prospérité comme à la gloire de la France, n'offre en ce moment qu'un théâtre d'horreurs et de désolation.

MAIS ce ne sera plus impunément que les Français seront outragés, même dans les parties les plus distantes du centre de l'empire; et vous verrez bientôt paroître des légions de vengeurs, qui extirperont de votre sol, les brigands et les traîtres qui oseroient encore commettre ou provoquer de nouveau forfaits.

CE n'est plus chez les Romains qu'il faut apprendre à ne jamais désespérer du salut de la patrie, notre glorieuse révolution n'est qu'un enchaînement de miracles, par lesquels nous avons surpassé les peuples si vantés dans les annales du monde.

MAIS, Messieurs, que nos sentimens magnanimes ne nous aveuglent pas sur notre position désastreuse; et considérons qu'il nous seroit impossible de rétablir le calme et la tranquillité, si la confiance ne renaissoit entre les bons citoyens; il n'est pas moins nécessaire aussi qu'il règne l'accord le plus parfait entre les grands pouvoirs qui se trouvent actuellement dans l'île.

MESSIEURS de l'Assemblée coloniale, qui, par l'énergie que vous déployez, justifiez si glorieusement, et le choix de vos concitoyens, et les pouvoirs que le corps constituant vous a délégués, dans son décret du 24 septembre dernier, accepté par le roi le 28, nous vous conjurons, au nom de la nation, de la loi et du roi, d'employer et de nous indiquer les moyens que vos connoissances locales vous donnent: agissant de concert avec vous, nous réunirons d'opinion les bons citoyens; nous déjouerons les projets sinistres qui se formeroient; et à l'arrivée des secours que nous attendons, il ne nous restera plus qu'à punir des brigandis.



SI la nécessité du salut public , ou d'autres circonstances extraordinaires vous ont fait prendre des arrêtés dont vous vous seriez abstenu , si vous eussiez été plus calmes dans vos délibérations , vous les annullerez de vous même , dès qu'il vous sera possible d'en faire la révision ; mais , si d'un côté vous trouvez des choses que vous voudriez n'avoir pas faites , de l'autre , la France admirera , dans la suite de vos travaux , la persévérance , la générosité et l'intrépide courage qui vous caractérisent ; elle y verra combien ses régénérateurs ont eu raison d'étendre les droits des assemblées coloniales au-delà des limites de la constitution décrétée pour le royaume.

PAR l'effet de ces droits , non seulement Saint - Domingue pourra beaucoup influer , soit par ses députés aux législatures , soit au moyen de ses rapports avec le commerce et les manufactures de la France , sur les décrets nationaux ; tandis que lorsqu'il s'agira de l'état des personnes , et des suites locales qui en dérivent , les lois relatives à ces objets « seront faites par l'assemblée coloniale , actuellement existante , et celles qui lui succéderont , » s'exécuteront provisoirement avec l'approbation du gouverneur , » pendant l'espace d'un an , et seront portées directement à la » sanction absolue du roi ».

EN vain des personnes égarées voudroient-elles s'opposer à l'exécution de cette loi constitutionnelle , les troubles et les dissensions qui s'ensuivroient , postérieurement à la publication dans l'île , de l'amnistie accordée par la loi du 28 septembre dernier , seroient punis selon leur nature et d'après la loi.

MÀIS , Messieurs , vous respectez trop l'opinion de la France , l'intérêt du roi , et la réputation de la colonie , pour que vous n'accordiez pas , dans votre sagesse , aux personnes libres qui réclament des droits , tout ce qui pourra être compatible avec

la tranquillité du pays, aussitôt qu'elles en seront dignes par leur soumission à la loi, et par leur zèle pour vous seconder contre les brigands.

QUANT à nous, chargés de faire exécuter les lois, jamais nous ne nous en écarterons; néanmoins, nous nous empresserons de favoriser, par notre médiation près de l'assemblée coloniale, les demandes raisonnables des réclamans, lorsque par leur soumission à la loi, et leurs offres pour s'employer au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité publique, ils nous auront autorisés à le faire.

NOUS vous prions, Messieurs, de coopérer avec nous, pour assurer aux différentes autorités établies et à établir par des élections populaires, l'énergie qui doit leur appartenir, en les retenant dans les limites qui doivent les circonscrire.

NOUS vous prions, Messieurs, de continuer à correspondre avec M. le Général, aussi cordialement qu'il nous paroît que vous le faites; et nous vous promettons, ainsi qu'à la colonie, que nous ne serons pas moins soigneux d'entretenir avec lui l'harmonie nécessaire au rétablissement et au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

NOUS vous prions, Messieurs, d'employer la confiance que vous devez avoir chez vos concitoyens, pour les convaincre qu'il est urgent de faire cesser dans l'île, les troubles et les dissensions qui y ont lieu, afin de parvenir à l'union, à la concorde et à l'oubli du passé; vous et nous devons leur répéter, sans cesse, qu'ils ne peuvent être heureux que sous l'empire absolu de la loi, et que l'anarchie est pire encore, s'il est possible, que le despotisme.

NOUS nous joindrons à vous, Messieurs, toutes les fois qu'il s'agira d'exprimer aux corps militaires, de terre et de mer, la

satisfaction qu'ils méritent de la nation et du roi, tant par leur obéissance aux lois, que par les services qu'ils rendroient à la colonie.

Nous promettons à la colonie de nous occuper continuellement de son bonheur; et nous vous prions d'inviter en son nom, au vôtre et au nôtre, les membres de votre assemblée qui en sont absens, à y revenir au plutôt, afin de lui donner toute l'influence qu'elle doit avoir sur l'opinion publique.

VOILA, Messieurs, les objets que nous vous présentons, comme étant d'une utilité majeure, le peu de temps qui s'est écoulé depuis notre arrivée, ne nous permet point encore d'en savoir davantage; nous y suppléerons toutes les fois qu'il y aura lieu de le faire. Mais nous vous assurons, et il nous est impossible d'en douter, que si ces choses s'effectuent promptement, l'ordre et la tranquillité seront parfaitement rétablis, avant que les secours que vous avez demandés en France n'arrivent dans l'île.

DISCOURS de M. DE SAINT-LÉGER, commissaire national civil.

M E S S I E U R S ,

ANIMÉ, comme mes collègues, d'un zèle ardent pour remplir l'importante mission que la nation et le roi nous ont confié, je me bornerai dans ce moment à vous prier d'en agréer l'assurance, et d'employer avec nous les mesures les plus efficaces pour faire renaître la confiance entre les citoyens, mettre fin aux maux qui désolent la colonie, et y rétablir la paix et la tranquillité publique.

SAINTE-DOMINGUE est une section trop importante de l'Empire français, et les Français de la métropole et des colonies sont main-

tenant liés par des nœuds trop indissolubles, pour que vos frères d'Europe ne s'empressent pas de voler à votre secours. Mais en attendant les forces que nous recevrons sous peu, ne négligeons rien pour procurer à cette colonie le soulagement le plus prompt aux maux qu'elle éprouve, en donnant à ses différens ressorts politiques la force qu'ils doivent avoir, et en les empêchant de réagir au-delà des limites que la loi leur a fixées; en maintenant l'harmonie qui doit exister entre vous, M. le Général et Nous; en faisant enfin reparoître le bonheur dans cette colonie intéressante à tant de titres, et qui possède, parmi ses habitans, un si grand nombre d'hommes d'un mérite transcendant.

DISCOURS de M. DEMUN, président de l'Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue.

MESSIEURS LES COMMISSAIRES NATIONAUX CIVILS,

Vous avez été convaincus de la joie infinie que votre présence a répandu dans cette ville, la plus importante de la partie française de Saint-Domingue. L'expression ingénue de tous les cœurs, ne peut avoir manqué son effet heureux, sur des ames sensibles accoutumées déjà aux doux élans de la liberté: que ne pouvez-vous être également témoins et convaincus de tous les sentimens qui vont se réunir aux nôtres, des acclamations qui vont s'élever de toutes les parties de cette colonie, qui vous attendoit depuis si long-temps, qui vous desiroit avec tant d'ardeur!

MAIS, si le mouvement éclatant de la satisfaction générale a dû vous frapper d'une émotion profonde, combien plus fortement encore auriez-vous été affectés, si vous aviez pu vous appercevoir

du contraste extrême qui s'est offert avec tant de rapidité, entre cette allégresse que nous avez inspirée, et la douleur inexprimable où nous étions plongés, et que chaque jour voyoit accroître..... Le tableau de nos malheurs est affreux ! La révolte effrénée, l'incendie et le carnage ont ravagé nos campagnes, désolé nos familles, déchiré nos cœurs des coups les plus rigoureux. Cette cité, que la prospérité et les plaisirs embellissoient de tout leur éclat, n'est plus qu'un séjour de larmes et de désespoir : un crêpe funéraire nous enveloppe ; la jeunesse la plus brillante de courage et de patriotisme est tombée sous les coups assassins de nos infâmes brigands, ou moissonnée impitoyablement par les maladies les plus funestes. On ne peut faire un pas, dans cette ville infortunée, sans trouver ces barrières désolantes qui semblent dire au public, et qui lui disent, en effet....., arrête....., respecte les derniers momens de ces vertueux citoyens qui t'ont sacrifié jusqu'à leur existence.....

AH ! Messieurs, c'est vous qui venez nous consoler, s'il est possible, de tant d'afflictions et de désastres : vous avez fait aussi les plus grands sacrifices : vous vous êtes éloignés de ce sénat auguste qui fera l'étonnement et l'admiration de tous les siècles à venir : vous vous êtes éloignés de ce peuple de philosophes, qui se fera des amis et des émules de tous les peuples de l'univers : vous avez quitté toutes les délices de la France : vous vous êtes arrachés des bras de vos parens les plus chers, pour venir, dans une saison orageuse, au-delà des mers, et sous un ciel brûlant, nous porter l'assurance précieuse du tendre intérêt que prennent à nous l'assemblée nationale, le roi et le peuple français ; pour ramener parmi nous la paix et la concorde qui nous avoient si cruellement abandonnés ; et pour nous faire jouir, enfin, des bienfaits de cette régénération sainte qui vivifie déjà nos frères d'Europe, et que nous avons tant mérité par la pureté, la constance de nos sentimens, et par l'étendue de nos malheurs.

OUI, Messieurs, tant de soins et de sacrifices de votre part seront couronnés du succès qui leur est dû. Vous triompherez des opinions, des ressentimens, des projets insensés qui nous dévorent : vous sonderez les plaies brûlantes de cette contrée malheureuse : vous connoîtrez les ressorts secrets et perfides qui nous conduisent depuis si long-temps, par les chemins les plus douloureux, vers l'abîme affreux où nous sommes plongés : vous fixerez les vérités ; vous peserez les vraisemblances ; vous verrez d'un côté les abus, de l'autre les victimes ; et vous jugerez quelle est la main sacrilège, quelle est la coalition barbare qui a repoussé si constamment les réformations bienfaitrices que nous annonçoit, que nous avoit formellement promises la constitution de l'Empire français.

LES désastres dont nous sommes couverts, et qui vous ont frappés d'autant de douleur que d'étonnement, pourront jeter quelques entraves sur votre route bienfaisante : mais, si vous trouvez des intentions perverses, vous trouverez aussi des sentimens généreux. L'assemblée provinciale du Nord vous offrira le zèle, les talens et le patriotisme les plus distingués.

L'ORDRE judiciaire, qui a gémi sans doute le premier du torrent malfacteur qui l'entraînoit lui-même, s'empressa d'accélérer, de toute son influence, l'adoption et le succès de cette législation sublime qui a fait le couronnement majestueux de la régénération française, et qui assure à jamais la confiance, les propriétés, la vie et l'honneur de tous ceux qui lui sont soumis.

LES militaires citoyens ont donné les preuves les plus éclatantes de toutes les vertus guerrières et civiles.

LE chef qui les commande, et qui réunit à cette fonction importante le caractère auguste de représentant du chef du pouvoir

exécutif suprême, distingué par ses talens et ses services, a reçu de la nature la plus vive sensibilité, gage presque infaillible du désir de l'ordre, de l'union et de la paix.

LES citoyens militaires, ces généreuses troupes patriotiques, ont tout sacrifié pour la patrie et l'honneur.

LE commandant général (1), qui a réuni leurs suffrages, ne négligera rien pour se montrer digne de lui-même, digne d'un nom qui a illustré la France, et que la France régénérée a immortalisé.

LA marine de l'État sera toujours digne de la haute confiance que la Nation lui a départie, et la marine du commerce ne le cédera jamais, ni en patriotisme, ni en vertus.

MESSIEURS de l'Administration se réuniront avec ardeur à tous les bons patriotes, pour la prospérité de la chose publique, dont les finances sont la sève indispensable, sans laquelle tout corps politique ou civil languit et meurt.

LE clergé enfin nous accordera tous les secours qui peuvent dépendre de la morale et de la religion.

Nous ne vous entretiendrons point, Messieurs, des ressources indubitables que vous présente le département du Sud.

Nous ne vous entretiendrons point des lumières et du civisme, de la fermeté inébranlable de l'assemblée provinciale de l'Ouest.

Nous ne vous donnerons qu'une idée rapide de cet amour pour la nation française, de ce zèle pur et ardent qui ont distingué la portion la plus nombreuse de cet infortuné Port-au-Prince, dont

(1) M. d'Assas.

le souvenir seul nous arrache les soupirs les plus profonds, les larmes les plus abondantes.

M A I S nous nous reposerons avec assurance sur cette idée vraie et flatteuse, qu'il est, dans toutes les parties de cette colonie, des hommes dignes d'être Français.

N O U S vous dirons que, si l'on ne rencontre pas ici une philanthropie exagérée par l'ignorance des convenances et les localités, on y trouve des âmes douces, des esprits sages, qui desirant accorder la philosophie avec elle-même, et qui se sentent assez de constance pour se diriger vers le bien, par des routes ménagées et sûres.

N O U S espérons, Messieurs, que lorsque vous aurez reconnu toutes ces vérités, vous vous empresserez, avec satisfaction, de les raconter à la France; d'effacer les impressions calomnieuses que l'erreur ou la méchanceté ont répandues, avec profusion, contre des Insulaires injustement outragés, contre une colonie trop peu connue.

V O U S direz à la nation française, à son roi si chéri, et si digne de l'être, que vous avez retrouvé à Saint - Domingue, des frères, des amis : qu'à l'instant où vous avez paru sur nos bords infortunés, tous les cœurs, ou du moins presque tous les cœurs. . . . ont volé vers vous : vous leur parlerez peut-être en particulier de l'assemblée qui a le bonheur de vous posséder dans son sein : vous leur peindrez sa fidélité, sa soumission, son amour. . . . Puissiez-vous leur dire que les ennemis du bien public ont disparu de devant vous, comme les vapeurs malfaisantes disparaissent aux rayons du soleil ! Puissiez-vous leur dire bientôt, que vous avez ramené la paix et la concorde dans ces climats désolés ! Que vous avez rendu à leurs occupations intéressantes, et sous l'influence de la régénération française, des compatriotes fidèles, qui ne vivent que pour

la mère-patrie, qui n'aspirent qu'à se réunir à elle, et qui ne desirent de prospérité que pour la partager avec la France, et augmenter sa gloire et son bonheur !

DISCOURS de M. JOUBERT, président de l'Assemblée provinciale permanente du Nord de Saint-Domingue.

MESSIEURS LES COMMISSAIRES NATIONAUX CIVILS.

AVANT que vous eussiez fait connoître le caractère auguste dont vous êtes revêtus, vous aviez déjà des titres à l'amour et à la reconnaissance des habitans de cette province infortunée, qui n'oublieront jamais la sensibilité que vous avez manifesté en apprenant leurs malheurs.

Le premier mouvement de vos cœurs vous a porté au milieu de leurs représentans les premières paroles que vous y avez proférées, ont été des paroles de consolation et de paix ; cette conduite, vraiment fraternelle de votre part, prouve que vous êtes dignes de la mission importante dont la nation et le roi vous ont chargé, et annonce que vous la remplirez avec succès.

Nos maux sont affreux, mais ils ne sont pas sans remède ! et la province du Nord, cette riche portion de la première colonie du monde, teinte du sang d'une partie de ses habitans, incendiée de toutes parts, et presque ensevelie sous ses ruines, peut encore renaître de ses cendres.

DÉJÀ, sans doute, nos frères d'Europe, aussi intéressés que nous mêmes à ne pas laisser tarir l'une des principales sources de leurs richesses, sont armés pour notre défense, et prêts à nous donner de puissans secours ; mais quelque prompt que puisse être leur arrivée, nous aimons à croire que vous les préviendrez ; et qu'avec la seule force morale dont vous êtes investis, vous rétablirez bientôt l'ordre et la tranquillité publique.

C'EST en abusant du nom sacré de la nation puissante qui vous envoie, et du roi citoyen qui vous a choisis, que des hommes perfides ont soulevé nos esclaves, et armé une partie des gens de couleur libres, contre leurs bienfaiteurs et leurs pères.

C'EST en supposant de faux décrets en faveur des premiers; c'est en suggérant des prétentions exagérées aux seconds, qu'ils sont parvenus à leur faire commettre les crimes les plus atroces. Il n'est pas de puissance humaine qui puisse réparer les maux qu'ils nous ont fait, qui puisse nous les faire oublier; mais votre présence peut en arrêter le cours, en déconcertant les projets de de nos ennemis secrets; et c'est l'effet que nous en attendons.

ALORS l'assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue, législative pour tout ce qui peut concerner les esclaves, et l'état politique des hommes de couleur et nègres libres, investie d'ailleurs du droit imprescriptible de préparer les plans du régime intérieur de la colonie, et d'énoncer à cet égard le vœu général de ses habitans, autorisée enfin à faire toutes demandes et représentations sur ce qui sera relatif au régime extérieur, travaillera sans relâche sous vos yeux, sous ceux de la nation entière, à nous donner une constitution solide, qui ne différera de celle de la mère-patrie qu'autant qu'il sera nécessaire, pour qu'elle puisse se concilier avec la nature du sol, avec celle de ses productions, et avec l'existence politique de la colonie.

En coopérant à ce grand œuvre, vous concourrez, Messieurs, à préparer le bonheur de Saint-Domingue, et vous acquerrez des droits à la reconnaissance éternelle de ceux qui l'habiteront.

Au Cap, chez DUFOUR DE RIANS, imprimeur de l'Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue.